



N° 009/MIC/ANaGeM/DG/DO/DAF/AD

COMMUNIQUE

La Directrice Générale de l'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM) communique :

Il a été porté à ma connaissance de manière répétée que des individus ou associations au sein du marché Dantokpa collectent les dossiers des marchands prétendument au nom de l'Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM).

L'Agence tient à informer qu'elle n'a mandaté aucun groupe d'individus ou associations pour la collecte des dossiers de demande de places dans les marchés urbains et régionaux, ni pour le Pôle Agroalimentaire du Grand Nokoué (PAGN).

A cet effet, je rappelle à ces individus ou associations mal intentionnés que de telles pratiques sont illégales et qu'ils seront poursuivis conformément aux lois de la République. J'invite également toutes les personnes qu'ils auraient approchées à les dénoncer auprès des autorités compétentes.

Enfin, j'appelle à la vigilance de tous et invite les marchands à se fier uniquement aux informations officielles provenant de l'ANaGeM.

Fait à Cotonou, le lundi 7 octobre 2024


Eunice LOISEL KINIFFO
Directrice Générale

